

Trois mesures pour lever les barrières d'accès aux soins du grand âge

Par Matthieu Gerber, Benjamin Zimmer, Nicolas Baudelot

15 mars 2022 à 17h45

Matthieu Gerber, Benjamin Zimmer et Nicolas Baudelot: « Il est essentiel de contrer la fuite des vocations car les besoins de santé à domicile vont augmenter avec l'allongement de la durée de la vie, l'augmentation de la médecine ambulatoire et des pathologies chroniques lourdes »



Gerber, Zimmer et Baudelot: « Les besoins de santé à domicile vont être croissant avec l'allongement de la vie, l'augmentation de la médecine ambulatoire et des pathologies chroniques lourdes »

Durant le quinquennat Macron, la thématique de la santé a plus que jamais été au centre de toutes les attentions. Outre la gestion de la crise sanitaire, des avancées législatives sont à souligner. Parmi elles : la réforme du 100% Santé, qui a permis de lever certaines barrières économiques d'accès aux soins, ou le lancement récent de « Mon espace santé » visant notamment à faciliter la coordination des soins entre les professionnels de santé et à sécuriser leurs échanges avec les patients. Ou plus récemment, citons le plan d'action national anti-chute des personnes âgées dévoilé fin février.

D'autres, à l'instar de la loi Grand âge & autonomie, renommée Générations Solidaires, ne verront malheureusement jamais le jour. Un constat regrettable quand on sait que cette dernière visait à lever une autre barrière d'accès aux soins, cette fois démographique, en instaurant les conditions d'un virage domiciliaire dans les soins des publics fragiles. En ce qu'il s'agit d'un élément essentiel au bien-vivre des aînés, toujours plus nombreux, il revient désormais aux candidats à l'élection présidentielle de prendre le sujet à bras-le-corps. Si le sujet de la prise en charge des personnes de grand âge a récemment émergé dans les discussions, les débats de fond peinent encore à éclore dans la campagne. Il est

grand temps de s'interroger : quelles mesures peuvent être envisagées pour un système de santé plus inclusif ?

97 % de la population âgée de plus de 60 ans présentent un trouble de la vision (rapport de l'IGAS, janvier 2020). Or, 40 % des personnes âgées de plus de 78 ans ne portent pas de lunettes adaptées à leur correction

MESURE 1 Revaloriser les professions paramédicales pour contrer le phénomène de fuite des vocations

Par la régularité et la proximité des soins qu'ils dispensent, les professionnels de santé de terrain, notamment paramédicaux, sont essentiels au système de santé de demain. Ils sont en effet des acteurs majeurs du maintien à domicile et de la prévention, à même d'alerter également sur les conditions de vie du patient. Il convient donc de valoriser leur travail et leurs actions au quotidien tout en leur permettant de prendre le virage numérique indispensable à de bonnes conditions de travail. Ces gages d'attractivité sont des points importants quand on sait que ces professionnels souffrent d'un manque de reconnaissance et de conditions de travail difficiles.

Il est essentiel de contrer le phénomène actuel de fuite des vocations car les besoins de santé à domicile vont augmenter avec l'allongement de la durée de la vie, l'augmentation de la médecine ambulatoire et des pathologies chroniques lourdes. Cela doit notamment passer par la revalorisation de la cotation des actes des professionnels paramédicaux, comme les infirmiers et infirmières libéraux qui couvrent 7 jours sur 7 les 36 000 communes de France, qui se déplacent au quotidien auprès des patients dont la mobilité est réduite et dont une alternative en cabinet n'est pas viable pour une prise en charge de qualité. Il est aussi nécessaire de créer de nouveaux actes pour les professionnels de santé qui se professionnalisent et se spécialisent sur une offre de service 100% en mobilité. De quoi lever par la même occasion une dernière barrière économique d'accès aux soins via la prise en charge du coût du service (frais de déplacement inclus) sur le lieu de vie.

MESURE 2 Elargir le champ de compétences des professionnels de santé en mobilité pour améliorer le maintien à domicile de nos seniors

Afin de favoriser le bien vieillir des aînés et de répondre à leur souhait (85% des Français souhaitent vieillir à domicile, selon une enquête Ifop et Fédération du service aux particuliers, 2019), le domicile privé doit devenir le premier centre de soin.

En effet, l'habitat, le « chez soi » est considéré pour beaucoup comme un lieu de liberté, de confort, de sécurité et de bien-être. Pour préserver cette zone de confort, il convient d'élargir les champs de compétences des professionnels de santé en mobilité, notamment concernant la préservation des aptitudes essentielles à l'autonomie.

Pour illustration, dans un monde numérique où nos sens sont sur-sollicités, le marché de la santé visuelle est en plein boom, plus encore si l'on s'intéresse aux publics fragiles : 97% de la population âgée de plus de 60 ans présentent un trouble de la vision (rapport de l'IGAS, janvier 2020). Or, 40% des personnes âgées de plus de 78 ans ne portent pas de lunettes adaptées à leur correction. Il convient donc de développer le champ de compétences des opticiens en mobilité, seuls professionnels de santé de proximité de la filière visuelle assez nombreux sur tout le territoire pour aller à la rencontre de ces personnes de grand âge, exclues du système.

Comment ? En les autorisant d'abord à pratiquer la réfraction complète en mobilité, à domicile ou dans les établissements médico-sociaux, que ce soit pour une primo-prescription ou pour un renouvellement d'ordonnance, et qu'il y ait ou non adaptation.

Ensuite, en imaginant une délégation de tâche encadrée et sécurisée entre les opticiens en mobilité et les ophtalmologistes. Un dispositif qui les autoriserait à réaliser l'intégralité de la pré-consultation des patients et à assurer la réalisation d'examen complémentaires (dans le cadre des mêmes protocoles organisationnels existants entre les orthoptistes et les ophtalmologistes) avant de transmettre les informations aux médecins ophtalmologistes pour interprétation. Enfin, en leur donnant la possibilité de délivrer, en cas de besoin avéré, une ordonnance pour un équipement visuel pris en charge par le régime obligatoire et/ou complémentaire comme le préconise l'IGAS.

MESURE 3 Faire de la prévention un axe fort de la stratégie de santé

Prévenir, c'est guérir. L'impact positif des gestes barrières, de la responsabilité personnelle et des vaccins sur la pandémie de Covid-19 nous l'a encore récemment prouvé. Sensibiliser les seniors, comme leur entourage, à l'importance d'une bonne santé pour vieillir chez soi dans de bonnes conditions est donc essentiel. Cette stratégie de prévention doit être marquée et soutenue par des opérations spéciales (à l'instar d'Octobre Rose pour le cancer du sein ou de Movember pour le cancer de la prostate) pour permettre à chacun de prendre conscience de l'impact de sa vue, son ouïe, sa mobilité, ou encore sa nutrition sur sa qualité de vie.

Des alliances de marques, à l'instar de Silver Alliance, proposent aujourd'hui d'organiser des journées de prévention santé dans des lieux collectifs de vie des personnes âgées (EHPAD, résidences services,...) afin de concentrer les moyens et les expertises sur une même unité de temps et de lieu. Ceci pouvant être une solution à l'accès aux soins dans les déserts médicaux quand on connaît les difficultés pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste, ce type de journées est l'occasion pour les visiteurs d'avoir en un lieu unique, à proximité de chez eux, la possibilité de réaliser leurs bilans de santé et ainsi de gagner en temps, en praticité et en sérénité. Un cadre légal pourrait par ailleurs être imaginé pour imposer des dépistages réguliers à partir d'un certain âge, via des formulaires envoyés à domicile, comme c'est le cas par exemple pour les mammographies.

Parce que 30% de la population française sera âgée de plus de 60 ans d'ici 2030 (source : Insee). Parce qu'il est urgent – pour optimiser l'accès aux soins et ainsi garantir une offre de soin universelle à tous les Français – de lutter contre les déserts médicaux, de réduire les délais de prise en charge des patients et d'améliorer le parcours de soins en proposant la santé mobile en complément de la télé-médecine et la médecine de ville, ce dans l'intérêt général. Et parce qu'il existe encore – comme l'a montré la levée de boucliers lors du vote de l'article 40 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) – des blocages corporatistes visant à conserver l'ancien modèle de santé français qui sacralise le monopole médical. Il est essentiel que ces initiatives – à l'impact immédiat et significatif – soient portées au plus haut niveau de l'État et par toutes et tous les candidats à l'élection présidentielle.

Trois experts ès seniors

Matthieu Gerber est fondateur et président Les Opticiens Mobiles.

Benjamin Zimmer est directeur délégué associé de la Silver Alliance.

Nicolas Baudelot est co-fondateur et CEO de Medicalib.